

Mise en place du PERECO + Abondement (2024)

Le gestionnaire de rubrique doit être au minimum à 67.

Activation des rubriques et paramétrage

Dans la gestion des structures, sélectionnez la fiche association, cliquez sur le bouton modification puis sur le bouton paramétrage PERECO

The screenshot shows a software interface for configuring payments. The main section is titled 'Virements' and contains several options and fields:

- Edition des bulletins obligatoire pour générer les virements
- Forcer la balise Batchbooking à True (Si le contrat de la banque ne le prévoit pas)
- Répertoire pour les virements SEPA: [Text input field]
- Utiliser la version SEPA N°3 (Par exemple pour la Banque Postale)
- Ajouter les balises virements prioritaires (Paiement à la date du virement)
- Ne saisir qu'en mode IBAN (plus nécessaire de saisir le RIB)
- Ajouter la balise encodage UTF-8

Section 'Informations complémentaires':

- Région à utiliser pour le barème du PAS: [Métropole]
- Utiliser le taux de PAS issu de la DSN du mois précédent (publié le mois courant):
- Télécharger les fichiers de nomenclature à l'ouverture de période:
- Réutiliser un matricule supprimé (impossible si bulletin dématérialisé):

Buttons and other elements:

- Cycle horaire implicite: [Horaire standard 151.67]
- Certificat de travail: [Consulter / Modifier ...]
- Sauvegarder Les documents
- Horaires collectif implicite: [151.67 : 151.67 Base 35 h / semaine]
- Solde de tout compte: [Consulter / Modifier ...]
- Charger les documents
- Type de rupture CDD implicite: [Fin de contrat]
- Par défaut, générer les documents de clôture:
- Définir les jours de paiement par défaut...
- Suivi de l'indemnité Sécur...
- Paramétrage PERECO** (highlighted with a red box)
- Définir les informations pour la DPAAE
- Utiliser Word comme éditeur RTF

L'écran suivant permet :

- D'activer les rubriques du PERECO
- D'activer les rubriques de l'abondement PERECO
- De définir les groupes de cotisations soumises au versement du PERECO
- D'initialiser l'historique des assiettes des cotisations définies précédemment.

Paramètres du PERECO

Ce module vous permet d'activer, d'initialiser et de paramétrer le PERECO.
Attention, d'autres manipulations sont nécessaires, veuillez vous référer à la documentation en ligne

Activer le PERECO Activer l'abondement PERECO Initialiser l'historique

Alias	Assiette brute	Cot. Tranche 1	Cot. Tranche 2	Cot. Tranche 3	Plafond tranche 2			Plafond tranche 3			6 nes
					Nombre	Rubrique	Formule	Nombre	Rubrique	Formule	
RETRAITE	BC_BRUT_RET	RET_COM_TU1	RET_COM_TU2		7			0			
CEG	BC_BRUT_RET	RET_CEG_TU1	RET_CEG_TU2		7			0			
CET	BC_BRUT_RET	RET_CET_TU1	RET_CET_TU2		7			0			
APEC	BC_BRUT_APEC	APECBRUT	APECBRUT		0			0			
PREVC	BC_BRUT_PREV_C	PREV_C_TRA	PREV_C_TRB		0	V_PLAFPREV	NB_TRB_C	0	V_PLAFPREV	NB_TRC_C	
PREVNC	BC_BRUT_PREV_NC	PREV_NC_TRA	PREV_NC_TRB		0	V_PLAFPREV	NB_TRB_NC	0	V_PLAFPREV	NB_TRC_NC	

Activation

Les rubriques du PERECO et de l'abondement PERECO sont constituées de rubriques de paye, de bases de cotisation, des cotisations. Elles ne sont visibles que si l'activation a été réalisée.

Des rubriques spécifiques ont été créées pour l'accident, la solidarité et la CSG-CRDS sur PERECO, et pour la CSG-CRDS et forfait social pour l'abondement. Il faudra les paramétrer dans le gestionnaire de régime mais ce n'est pas l'objet de cet écran.

Paramétrage

Il s'agit ici de définir les cotisations dont l'assiette inclut le versement Brut du PERECO : Retraite, CEG, CET, APEC, prévoyance cadre et non cadre, etc..

Par défaut, ce sont ces cotisations qui sont paramétrées, mais vous pouvez définir vos propres cotisations (Si par exemple vous avez de la retraite supplémentaire) et supprimer ce qui ne convient pas (pas de cotisation PERECO sur la prévoyance).

Pour chacune, il faut indiquer la rubrique de l'assiette brute, la cotisation de tranche 1, 2 et 3, et le nombre de plafond de la tranche 2 et de la tranche 3.

On aura donc une ligne pour la retraite, pour la CEG, pour la CET, pour l'APEC, pour la prévoyance cadre, pour la prévoyance non cadre, etc..

Utilisez les boutons correspondants pour ajouter, modifier, supprimer une ligne.

Pour chaque nouvelle ligne, il faut définir au minimum :

- Si c'est la cotisation CET : Cette cotisation est différente des autres car elle n'est due en tranche 1 et 2 que si le plafond est dépassé.
 - Si c'est la cotisation CET, il faudra également indiquer quel est le mode d'attribution de cette cotisation lorsque le salarié dépasse le plafond à cause du PERECO. Cf. [Cas particulier CET](#)
- S'il faut inclure les cotisations patronales dans la base CSG-CRDS due sur le PERECO (Cas

des cotisations de prévoyance).

- La rubrique base de cotisation de l'assiette brute.
- La rubrique de cotisation de tranche 1
- La rubrique de cotisation de tranche 2

Et si nécessaire les cotisations de tranche 2 et 3. A noter que pour les cotisations assises sur le brut (APEC), il suffit d'indiquer la cotisation dans la partie cotisation tranche 1 et cotisation tranche 2 avec un nombre de plafond à zéro

Indiquer également la limite du nombre de plafond pour la tranche 1 et pour la tranche 2. Il est possible de se référer à une rubrique chargée de calculer le nombre de plafond. Si les deux zones sont renseignées, ça sera la formule de la rubrique qui sera utilisée.

Si le nombre de plafond est égal à zéro, le programme considère qu'il n'y a pas de limite de plafond. Ça sera le cas pour la cotisation APEC, par exemple.

Initialisation de l'historique

Une fois le paramétrage précédent effectué (et uniquement après), si la mise en place est effectuée en cours d'année, il sera nécessaire d'initialiser l'historique. Cela consiste à créer l'historique des bases de cotisation brute, tranche 1,2 et 3 sans le PERECO. pour les mois précédents la mise en place. Par définition ces bases sont égales aux bases d'origine puisque le PERECO n'était pas en place.

Une fois le PERECO mis en place, il ne faudra plus repasser les mois suivants par cette initialisation car tous les montants calculés seront remplacés. Il est donc important de bien réaliser le paramétrage dès le départ.

Codification des rubriques

Les rubriques EIG qui ont été créées sont déjà codifiées.

Les rubriques brutes de versement du PERECO et de l'abondement entrent dans le brut mais pour un taux à zéro. Cela permet une comptabilisation correcte du PERECO. Cf [Comptabilisation PERECO](#)

Alias: Ne plus utiliser la rubrique

Cumul automatique Toujours Calculée ID : 2 NumSite : PEIG

Désignation:

Rubrique	Désignation	Formule	Taux	Sens
PCOA_ABOND	Montant brut de l'abondement PERECO	MONTANT	0	+
PCO_VERSE...	Versement au titre du PERECO	MONTANT	0	+
PEXCEPTION	Prime exceptionnelle en points	MONTANT	100	+
PERMISSION	Prime exceptionnelle	MONTANT	100	-

Il en est de même pour la rubrique de versement net de l'abondement PERECO (PCOA_NET) et pour la rubrique PCO_NETCSG *Versement pereco net de CSG* qui entrent dans l'itérative NET pour

un taux de zéro.

La rubrique ~~PCO_COTNOCSG cotisations pereco hors CSG~~ entre dans la liste des cotisations salariales déductibles (Taux 100) et dans l'itérative PCO_COTSAL qui calcule la somme des cotisations liées au PERECO. A noter que cette rubrique à un taux égal à -1 et est comptabilisée avec le profil net (compte 421).

L'exonération de cotisation concerne les cotisations d'assurance maladie, d'assurance vieillesse et d'allocation familiales. Par conséquent, outre les cotisations de prévoyance et de retraite, il ne faut pas oublier les cotisations transport, fnal, chômage, formation professionnelle et construction. Les cotisations accident du travail et solidarité sont également soumises mais font l'objet de rubriques spécifiques du fait de leurs codifications particulières pour la DSN.

Pour la retraite, la prévoyance et le chômage, il suffit d'ajouter les rubriques itératives calculant les assiettes de cotisations dans la rubrique brute de versement du PERECO (PCO_VERSEMENT).

- B_COT_RET : Base de retraite (Utilisé pour la retraite, la CEG, la CET, l'APEC)
- B_COT_PREV : Base de prévoyance
- B_COT_ASS : Base de cotisation AGS et chômage
- B_COT_TAXESAL : Base de cotisation taxe sur les salaires

Modification de la formule "Montant" de la rubrique "Versement au titre du PERECO"

Rubrique EIG

Assistant de saisie

3 formules sont présentes dans une rubrique de paye :

- la formule **BASE** qui par défaut est modifiable.
- la formule **TAUX** qui par défaut est modifiable et marquée comme formule de taux.
- la formule **MONTANT** qui n'est jamais modifiable et qui correspond forcément au produit de la base par le taux.

Les zones de saisies

- **Alias :** (Zone non saisissable). Identification rapide d'une formule. C'est cette information qui est affichée dans les formules de calculs et sur le bulletin si nécessaire.
- **Désignation :** Identification détaillée (Titre) de la formule.
- **Modifiable :** Cette information est accessible pour les formules TAUX et BASE. Elle permet de définir si cette formule est modifiable ou non.

Rubrique	Désignation	Formule	Taux	Sens
BRUT	Brut	MONTANT	0	+
B_COT_ASS	Base ASSEDIC	MONTANT	100	+
B_COT_PREV	Base prévoyance	MONTANT	100	+
B_COT_RET	Base retraite	MONTANT	100	+

Modification

Et si nécessaire les autres rubriques utilisateur si vous avez codifié des retraites supplémentaires.

En revanche pour les cotisations transport, fnal, formation professionnelle, œuvre sociale et construction, la base de cotisation est BC_BRUT_URSSAF qui ne doit pas être modifiée pour ajouter le versement PERECO.

On va donc utiliser la rubrique BC_PCO_BRUTURS qui est égal à BC_BRUT_URSSAF +PCO_VERSEMENT et modifier chacune des cotisations précédentes pour y changer la base.

Pour l'abondement :

- N_PCOA_CSGDED : C.S.G. déductible sur l'abondement PERECO
- N_PCOA_CSGND : C.S.G. non déductible sur l'abondement PERECO
- N_PCOA_CRDS : C.R.D.S. sur abondement PERECO
- Et éventuellement le forfait social à 16 ou 20%

Pour que le taux du forfait social soit fixé à 16 % au lieu de 20 %, il faut que le règlement du Perco respecte deux conditions cumulatives :

- la modalité de gestion par défaut du plan est la gestion pilotée, c'est à dire l'allocation de l'épargne permettant de réduire progressivement les risques financiers en fonction de l'horizon d'investissement (soit la date prévisible de départ à la retraite) ;
- le portefeuille de parts détenu comporte au moins 7 % de titres susceptibles d'être employés dans un plan d'épargne en actions destiné au financement des petites et moyenne entreprises et des entreprises de taille intermédiaire (PEA- PME). Ce ratio s'applique à une fraction du portefeuille qui se réduit à mesure que le salarié approche de la retraite.

N_PCOA_CRDS	C.R.D.S. sur abondement PERECO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_PCOA_ABOND	0,500	260		Autre	04	<input checked="" type="checkbox"/>		073	<input type="checkbox"/>
N_PCOA_CSGDED	C.S.G. déductible sur l'abondement P...	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_PCOA_ABOND	6,800	999	260	Autre	04	<input type="checkbox"/>		073	<input type="checkbox"/>
N_PCOA_CSGND	C.S.G. non déductible sur l'abondeme...	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_PCOA_ABOND	2,400	999	260	Autre	04	<input type="checkbox"/>		073	<input type="checkbox"/>
FORFAITSOC16	Forfait social à 16%	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_FORFAITS16		16,000	480	Autre	05	<input checked="" type="checkbox"/>		071	<input checked="" type="checkbox"/>
FORFAITSOC20	Forfait social 20%	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_FORFAITS20		20,000	012	Autre	05	<input checked="" type="checkbox"/>		071	<input checked="" type="checkbox"/>

Pour le PERECO :

- PCO_ACCIDENT : Accident du travail PERECO
- PCO_SOLIDARITE : Contribution Solidarité Autonomie PERECO
- N_PCO_CSGDED : C.S.G. déductible PERECO
- N_PCO_CSGND : C.S.G. non déductible PERECO
- N_PCO_CRDS : C.R.D.S PERECO
- PCO_TRA Cotisation fictive tranche A : Cette cotisation fictive permet d'envoyer la base plafonnée en bloc 78 code 02. En effet, bien que la cotisation vieillesse tranche A ne soit pas assise sur le PERECO, la consigne est que la base plafonnée bloc 78 code 02 doit l'inclure. Sur la cotisation vieillesse tranche A, il faut décocher la case +Ass qui de fait apparait en jaune.

PCO_ACCIDENT	Accident du travail PERECO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_PCO_VER...		626		Autre	03	<input type="checkbox"/>		023	045	<input type="checkbox"/>
PCO_SOLIDARITE	Contribution Solidarité Autonomie PE...	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_PCO_VERSE...		0,000	999	626	Autre	03	<input type="checkbox"/>		068	<input checked="" type="checkbox"/>
Limité Tranche A														
FNAL_TRA	F.N.A.L. sur tranche A	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_PCO_TRAUR...		0,100	332		Plafonnée	02	<input type="checkbox"/>		049	<input checked="" type="checkbox"/>
PCO_TRA	Cotisation fictive tranche A	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_PCO_TRAUR...		0,000	000		Plafonnée	02	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>
VEIL_APP_TRA	Vieillesse TRA apprenti plafonné exon...	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_APP_PL		8,550	726		Plafonnée	02	<input checked="" type="checkbox"/>	002	076	<input checked="" type="checkbox"/>
VEILLESSE_MED	Vieillesse sur tranche A Médecins -30%	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_URSAFF	4,830	5,990	336		Plafonnée	02	<input checked="" type="checkbox"/>		076	<input checked="" type="checkbox"/>
VEILLESSE_TRA	Vieillesse sur tranche A	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_TR_A_URSAFF	6,900	8,550	100		Plafonnée	02	<input checked="" type="checkbox"/>		076	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre														
N_PCO_CRDS	C.R.D.S PERECO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_PCO_VERSE...	0,500		260		Autre	04	<input checked="" type="checkbox"/>		073	<input type="checkbox"/>
N_PCO_CSGDED	C.S.G. déductible PERECO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_PCO_VERSE...	6,800		999	260	Autre	04	<input type="checkbox"/>		073	<input type="checkbox"/>
N_PCO_CSGND	C.S.G. non déductible PERECO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_PCO_VERSE...	2,400		999	260	Autre	04	<input type="checkbox"/>		073	<input type="checkbox"/>

DSN

Les versements du PERECO doivent être déclarés en bloc 54. Pour cela, dans le paramétrage DSN, ajouter la rubrique PCOA_ABOND dans le code 16 et PCO_VERSEMENT dans le code 33

15 Abondement au plan interentreprises	
16 Abondement au PERCO	[BC_PCOA_ABOND.MONTANT]
17 Participation patronale aux titres-restaurant	[TICKETRESTO.MTEMP]
18 Participation patronale aux transports publics	[AIDE_TSPT.MONTANT]
19 Participation patronale aux transports personnels	
31 Avantages de préretraite versés par l'employeur	
33 Sommes provenant d'un CET et réaffectées à un PERCO	[BC_PCO_VERSEME.MONTANT]
34 Revenu de remplacement lié au chômage sans rupture	

Pour la formule du net versé :

```
[ PAS_VARIABLES.NETFISCAL ] -  
( [ N_CRDS.MTSALARIAL ] + [ N_CRDSHS.MTSALARIAL ] + [ N_CRDSCP.MTSALARIAL ] + [ N_CSGNDTEX.MTSALARIAL ] + [ N_CSGI  
 ) - ( [ MUTDED.MTEMP ] )  
+ [ N_PCOA_CSGDED.MTSALARIAL ] + [ N_PCO_CSGDED.MTSALARIAL ]
```

Comptabilisation

Le compte 647 Autres charges sociales et le [compte 645](#) seront utilisés pour la comptabilisation de l'abondement à un PEE en vertu de l'article 944-42 du PCG.

“ La participation de l'employeur au plan d'épargne d'entreprise en un versement complémentaire appelé « abondement » constitue une charge de personnel inscrite au compte 647 Autres charges sociales.

Par conséquent, le versement brut doit être comptabilisé comme suit :

- Débit du 647000 Versement brut du PERECO ou de l'abondement
- Crédit du 421000 Versement brut du PERECO ou de l'abondement moins les cotisations.

Les cotisations inhérentes au PERECO et l'abondement sont comptabilisées comme les autres cotisations.

Exemple

Voici un exemple d'un salaire brut de 2685.39€ et d'un versement PERECO de 100€. Le net est de 1965.86€.

Le versement brut du PERECO est de 100€, les cotisations CSG sur PERECO sont égal à 9.88€ et les autres cotisations sur PERECO représentent un total de 6€ ce qui fait 15€88 de cotisations sur PERECO.

Compte	Débit	Crédit	Libellé	Compte	Débit	Crédit	Libellé
Comptabilisation sans PERECO				Comptabilisation avec PERECO			
4211000000		1965,86	Journal des salaires	4211000000		2049,98	Journal des salaires
4311000000		13,26	C.R.D.S	4311000000		13,26	C.R.D.S
4311000000		180,35	C.S.G. déductible	4311000000		0,51	C.R.D.S PERECO
4311000000		63,65	C.S.G. non déductible	4311000000		180,35	C.S.G. déductible
4311000000		10,34	Vieillesse	4311000000		6,93	C.S.G. déductible PERECO
4311000000		178,39	Vieillesse sur tranche A	4311000000		63,65	C.S.G. non déductible
4372000000		18,55	Mutuelle santé	4311000000		2,44	C.S.G. non déductible PERECO
4373010000		27,79	Prévoyance non cadre sur tranche A	4311000000		10,34	Vieillesse
4373500000		22,23	CEG Tranche 1	4311000000		178,39	Vieillesse sur tranche A
4373500000		104,97	Retraite Tranche 1	4372000000		18,55	Mutuelle santé
6411300000	2585,39		Journal des salaires	4373010000		28,87	Prévoyance non cadre sur tranche A
TOTAL	2585,39	2585,39		4373500000		23,09	CEG Tranche 1
				4373500000		109,03	Retraite Tranche 1
				6411300000	2585,39		Journal des salaires
				6470000000	100,00		Journal des salaires
				TOTAL	2685,39	2685,39	

Comptabilisation avec le PERECO :

- Au débit du 641 : Montant du brut (2585.39€).
- Au débit du 647 : Montant brut du versement PERECO(100€).
- Au crédit du 421 : Montant net versé (1965.86€) plus Versement PERECO brut moins cotisation sur PERECO (100€ - 15.88€)
- Au crédit du 4311 : Cotisation CSG-CRDS sur PERECO (9.88€)
- Au crédit des autres comptes de cotisations : le montant des cotisations (incluant éventuellement le versement PERECO)

Pour les cotisations patronales aucune codification particulière

Pour obtenir ce résultat, il faut créer un profil comptable pereco et l'affecter aux rubriques brutes de versement du pereco : PCO_VERSEMENT et PCOA_ABOND. Attention, le profil comptable attribué à ces rubriques est au départ aléatoire.

Alias Ne plus utiliser la rubrique 16196 NumSite : PEIG

Désignation

Sens : Débit Crédit

Rubrique en Point Rubrique en Heure Toujours Valorisée

Unicité à l'édition Multiples instances autorisé Rubrique d'écrasement

Désactiver dans les bulletins de régularisation Non saisissable

Imprimer sur le bulletin sous contrôle de valorisation sur les formules : BASE Taux

Via une condition utilisateur Définir... MONTANT

A éditer dans le bulletin annexe Libellé de substitution :

Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Fréquence de calcul

Niveaux d'utilisation

Convention Grille de Convention Usages établissement

Contrat Saisie de Paye

Rubrique associée

Profil comptable Sélectionnez... PERECO

Saisie d'un profil de comptabilisation

Généralités du profil

Libellé du profil comptable

Données de comptabilisation

Type de comptabilisation

Compte mensuel Comptabilisation détaillée

Compte unique ou par défaut

Pour la partie comptabilisée dans le 421, il faut codifier les rubriques suivantes :

PCO_COTNOCSG : Cotisations PERECO hors CSG. Cette rubrique est négative (Taux =-1) et doit être dans le sens crédit. Elle a le profil comptable net (421) et entre dans l'itérative COT_SALDED afin d'équilibrer avec les cotisations incluant le PERECO (retraite, prévoyance..). Dans l'exemple précédent, elle est égal à 6€.

PCO_NETCSG : Versement PERECO net de CSG. Cette rubrique est également négative et doit être dans le sens débit. Elle a le profil comptable net (421) et entre dans le NET **mais avec un taux à zéro**. Ainsi, elle est comptabilisée pour son montant total, mais ne modifie pas le montant du net. Dans l'exemple précédent, elle est égal à $100€ - 9.88€ = 90.12€$

Codification du bulletin

Pour le bulletin détaillé

Pour un affichage cohérent sur le bulletin il est nécessaire de replacer les rubriques en utilisant le paramétrage du bulletin dans le menu Autres paramètres.

Les rubriques brutes de versement du PERECO et de l'abondement sont dans le groupe brut. Seule la colonne Base est imprimée car le versement PERECO ne rentre pas réellement dans le brut.

Pour les rubriques de versement nettes (PCO_NET et PCOA_NET) il faut les envoyer dans le groupe Net.

La somme des cotisations salariales du PERECO et de l'abondement sont également imprimées sur le bas de bulletin après la rubrique NET. Il s'agit des rubriques itératives PCO_COTSAL et PCOA_COTSAL, vérifiez la codification de l'impression dans la rubrique.

Imprimer sur le bulletin Rubrique d'écrasement
sous contrôle de valorisation sur la formule ITERATION

Il est également opportun de replacer les rubriques CSG-CRDS non déductible dans le groupe net, et les rubriques CSG déductibles avec la cotisation classique.

L'affichage du total des cotisations salariales doit être modifié afin de prendre en compte les cotisations du PERECO

Propriété du modèle de bulletin

Alias: MODEL. EIG Libellé du modèle: bulletin d'origine Libellé du bulletin: BULLETIN DE PAIE

Corps du bulletin: Logo et couleurs Section Salarié Contrat Règlement Congés Cumuls Totaux

Personnaliser les cadres

Bulletin détaillé

Tot. retenues salariales: $[COT_SALDED.MONTANT]$
 $- [PCO_COTNOCSG.MONTANT]$
 $+ [N_PCO_CSGDED.MTSALARIAL]$
 $+ [N_PCOA_CSGDED.MTSALARIAL]$

Tot. retenues employeur: $[COT_EMP.MONTANT]$

Bulletin simplifié

Tot. retenues salariales: $[COT_SAL.MONTANT]$
 $+ [PCO_COTSAL.MONTANT]$
 $+ [PCOA_COTSAL.MONTANT]$

Total versé par l'employeur: $[COT_EMP.MONTANT]$

Allègements de cotisations financés par l'Etat: $(-1)*([AGCPURSSAF.MTEMP] + [AGCPURSSAFR...])$

Information de le baiss... $[...]*(0.0075 +si ...)$

Liste de régimes **non concernés** :

Total des retenues salariales bulletin détaillé :

$[COT_SALDED. MONTANT]$
 $- [PCO_COTNOCSG. MONTANT]$
 $+ [N_PCO_CSGDED. MTSALARIAL]$
 $+ [N_PCOA_CSGDED. MTSALARIAL]$

Total des retenues salariales bulletin simplifié

$[COT_SAL. MONTANT]$
 $+ [PCO_COTSAL. MONTANT]$
 $+ [PCOA_COTSAL. MONTANT]$

$[COT_SAL.MONTANT] + [PCO_COTSAL.MONTANT] + [PCOA_COTSAL.MONTANT]$

Pour le bulletin simplifié

Sur l'écran de paramétrage du bulletin, cliquez sur le bouton



- Ajouter la rubrique PCO_ACCIDENT dans le groupe ACCIDENTS DU TRAVAIL
- Ajouter la rubrique PCO_SOLIDARITE dans le groupe AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR
- Ajouter les rubriques de cotisations CSG-CRDS dans le groupe CONTRIBUTION SOCIALE GENERALISEE : D'un coté les CSG non déductibles, de l'autre les CSG déductibles.

- Complémentaire Familiale
- Supplémentaire
- FAMILLE**
- ASSURANCE CHÔMAGE**
- Chômage
- APEC
- AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR**
- COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR L...**
- CONTRIBUTION SOCIALE GENERALISEE**
- CSG déductible de l'impôt sur le revenu
- CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu
- EXONÉRATIONS, ÉCRÉT. ET ALLÈGEM. DE COTIS...**
- REDUCTION DE COTISATION SALARIALE**

Paramètres d'affichage des rubriques par défaut							
Alias	Désignation	Base	TX salarial	MT salarial	TX employeur	MT employeur	Ordre maître
N_CRDS	C.R.D.S	99	99,9%	9999,99	99,9%	9999,99	0
N_CRDSHS	C.R.D.S. HS exonérées	99	99,9%	9999,99	99,9%	9999,99	1
N_CRDSCP	C.R.D.S. activité partielle	99	99,9%	9999,99	99,9%	9999,99	2
N_CSGNDTEX	C.S.G. non déductible sur transaction exonérée	99	99,9%	9999,99	99,9%	9999,99	3
N_CSGND	C.S.G. non déductible	99	99,9%	9999,99	99,9%	9999,99	4
N_CSGNDPCP	C.S.G. non déductible activité partielle	99	99,9%	9999,99	99,9%	9999,99	5
N_CRDSTEX	C.R.D.S. sur transaction exonérée	99	99,9%	9999,99	99,9%	9999,99	6
N_CSGCRETND	Eorêtement C.S.G. non déductible	99	99,9%	9999,99	99,9%	9999,99	7
N_CSGDHS	C.S.G. non déductible HS exonérées	99	99,9%	9999,99	99,9%	9999,99	8
N_PCO_CSGND	C.S.G. non déductible PERECO	99	99,9%	9999,99	99,9%	9999,99	9
N_PCO_CRDS	C.R.D.S PERECO	99	99,9%	9999,99	99,9%	9999,99	10
N_PCOA_CSGND	C.S.G. non déductible sur l'abondement PERECO	99	99,9%	9999,99	99,9%	9999,99	11
N_PCOA_CRDS	C.R.D.S. sur abondement PERECO	99	99,9%	9999,99	99,9%	9999,99	12

Revision #44

Created 29 March 2024 09:36:32 by Valéry HUMEZ

Updated 28 March 2025 09:08:03 by Valéry HUMEZ